



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPLP EXTERNE et CAFEP- CAPLP**

**Section : COIFFURE**

**Session 2021**

Rapport de jury présenté par : Madame Séverine VANAUTRYVE  
Inspectrice de l'éducation nationale  
Présidente du concours

---

## SOMMAIRE

	Pages
1. Renseignements statistiques	3
2. Épreuve d'admissibilité	4 à 7
2.1 Définition de l'épreuve	
2.2 Sujet	
2.3 Observations et conseils aux candidats	
3. Épreuve d'admission	8 à 12
3.1 Définition de l'épreuve	
3.2 Déroulement de l'épreuve	
3.3 Observations	
3.4 Conseils aux candidats	
4. Remerciements	12

Le rapport est rédigé sous la responsabilité de la présidente de jury.

## 1. RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

### CAPLP EXTERNE - CAFEP COIFFURE 2021

	Public	Privé sous contrat
<b>Nombre de postes</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
<b>Candidats inscrits</b>	<b>150</b>	<b>31</b>
<b>Admissibilité</b>		
Nombre de présents	102	22
Moyenne de l'épreuve (candidats non éliminés)	7.93	11.15
Moyenne des candidats admissibles	15.65	13.81
Note du dernier candidat admissible	14.23	10.38
Note maximale	17.84	18.6
Nombre de candidats admissibles	14	14
<b>Admission</b>		
Nombre de candidats présents	14	14
Moyenne de l'épreuve (candidats présents)	10.41	10.55
Moyenne des candidats admis	15.08	13.67
<b>Ensemble du concours</b>		
Moyenne des candidats présents	12.15	11.64
Moyenne des candidats admis	15.39	13.80
Moyenne maximale	17.05	15.80
Nombre de candidats admis	6	7

---

## 2. ÉPREUVE D'ADMISSIBILITE : Exploitation pédagogique d'un dossier technique

Il existe en coiffure un diplôme supérieur au niveau 4, le BTS Métiers de la coiffure (arrêté du 26/02/2014). Toutefois, pour cette session, il n'est pas tenu compte de celui-ci. En conséquence le concours relève toujours des conditions identifiées dans la réglementation pour les « sections des métiers » (groupe A).

### 2.1 Définition de l'épreuve

Texte de référence : Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

NOR: MENH1310122A

Annexe I - Épreuves du concours externe

Sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A.

*Extrait de l'arrêté*

#### **A. - Épreuve d'admissibilité - Exploitation pédagogique d'un dossier technique.**

L'épreuve consiste en une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. À partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

— de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;

— d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

---

## 2.2 Sujet

Le sujet de la session 2021 est accessible à l'adresse suivante :

[https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp\\_externes/35/3/s2021\\_caplp\\_externes\\_coiffure\\_1\\_1\\_398353.pdf](https://media.devenirensignant.gouv.fr/file/caplp_externes/35/3/s2021_caplp_externes_coiffure_1_1_398353.pdf)

### Extrait du sujet 2021

Texte introductif au sujet :

***C'est long, c'est court !***

***(...) Les cheveux très longs ont la cote, les coupes très courtes... aussi.***

***Paradoxe des tendances, les coiffeurs le constatent : les femmes cultivent la sensualité ou le tempérament (l'un n'excluant d'ailleurs pas l'autre) au détriment des propositions intermédiaires. Enquête sur un phénomène récent. (...)***

*Extrait de « L'éclaireur » Juin-Juillet 2019 - page 60*

À partir du dossier technique fourni relatif à la coupe courte féminine, les candidats devaient proposer une exploitation pédagogique visant à développer des compétences figurant dans le référentiel Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) « Métiers de la coiffure ».

## 2.3 Observations et conseils aux candidats

### Les attentes sur la forme :

- une composition structurée :
  - ✓ une introduction en lien avec la thématique proposée
  - ✓ un développement avec des transitions pertinentes entre chaque partie
  - ✓ une conclusion ;
- une composition rédigée avec soin ;
- une expression écrite de qualité, sans faute d'orthographe ni de syntaxe.

### Les attentes sur le fond :

- l'annonce de la thématique relative à « la coupe courte féminine » ;
- la présentation d'une séquence intégrant la séance développée **en lien** avec le dossier technique pour le niveau attendu (pour cette session : certificat d'aptitude professionnelle des métiers de la coiffure) ;
- l'élaboration d'une séance, cohérente et réaliste comportant un titre, des objectifs (général, opérationnels), les activités élèves, les moyens pédagogiques utilisés ainsi que les contenus abordés ;
- l'élaboration de documents techniques et pédagogiques du professeur nécessaires à la mise en œuvre de la séance (ex : fiche de préparation de séquence...) ;
- l'élaboration de documents techniques et pédagogiques, fournis aux élèves pour la séance développée (ex : trace écrite, support d'activité...) ;
- l'évaluation envisagée pour la séance traitée (modalités, supports d'évaluation prévus, éléments d'évaluation ...).

---

## Les constats

Le jury a apprécié :

- une composition structurée, soignée, paginée, aérée ;
- une rigueur dans le vocabulaire utilisé (scientifique, technique et professionnel) ;
- l'utilisation d'un vocabulaire pédagogique à bon escient ;
- la justification et l'argumentation des choix pédagogiques proposés ;
- une organisation pédagogique prenant en compte le niveau de formation (diplôme, spécificité du public accueilli, ...) ;
- le positionnement de la séance dans la séquence envisagée ; la place de la séquence dans le cycle de formation ;
- un ancrage du développement pédagogique sur une situation professionnelle contextualisée pertinente ;
- des documents professeur clairement identifiés, construits, structurés et en cohérence avec la séance traitée ;
- des documents élèves clairement identifiés, construits, structurés et en cohérence avec la séance traitée ; adaptés au niveau attendu ;
- une exploitation effective des documents du dossier technique dans la démarche pédagogique avec un référencement dans la copie ;
- une évaluation, en lien avec la séance, présentant des critères adaptés aux objectifs fixés.

Le jury a regretté :

- une composition trop généraliste, une organisation pédagogique et des contenus sans lien avec le dossier technique et le référentiel ;
- l'absence d'un contexte professionnel et/ou d'une situation professionnelle ;
- une liste de compétences, sans cibler celles relatives à la thématique ;
- le manque de lien entre les savoir-faire et les savoirs associés ciblés ;
- une séance intégrée dans une séquence ne portant que sur des savoirs associés ;
- des contenus présentant des éléments technologiques et/ou scientifiques relatifs à la coupe courte féminine, sans aucune exploitation pédagogique ;
- un simple référencement des documents du dossier technique, sans exploitation de ceux-ci ;
- des documents professeurs identiques aux documents élèves auxquels seuls les éléments de corrigé ont été ajoutés ;
- un recopiage exhaustif d'éléments du dossier, sans exploitation ;
- l'absence de prise en compte de la formation en milieu professionnel ;
- un positionnement en tant que coiffeur et non en tant que futur enseignant ;
- des erreurs scientifiques et technologiques ;
- l'utilisation d'un vocabulaire pédagogique non maîtrisé ;
- l'exposé de démarches théoriques sans application effective dans la séance au regard de la thématique précisée ;
- l'absence d'une structuration de la copie (introduction, développement, conclusion) ;
- le manque de soin de certaines copies (écriture, abréviations, présentation...) ;
- la non-maîtrise de la langue française (orthographe, syntaxe...).

---

## Les préconisations

### Avant l'épreuve :

- s'approprier la définition de l'épreuve ;
- prendre connaissance des référentiels de formation des diplômés de la coiffure mis en œuvre sous statut scolaire (CAP, mention complémentaire et baccalauréat professionnel) ;
- maîtriser le vocabulaire pédagogique utilisé ;
- actualiser ses connaissances techniques, technologiques et scientifiques.

### Pendant l'épreuve

- prendre le temps d'une lecture attentive du sujet et d'une réflexion sur l'organisation des contenus qui seront développés ;
- veiller à la gestion du temps afin de traiter le sujet dans sa globalité ;
- sélectionner et exploiter les documents du dossier technique appropriés (sans systématiquement mobiliser l'ensemble) qui viendront étayer la proposition pédagogique ;
- prévoir un temps de relecture.

### 3. ÉPREUVE D'ADMISSION : Épreuve de mise en situation professionnelle

#### 3.1 Définition de l'épreuve

Texte de référence : Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

NOR: MENH1310122A

Annexe I - Épreuves du concours externe

Sections pour lesquelles il n'existe pas de diplômes de niveau supérieur à celui du baccalauréat relevant du groupe A

*Extrait de l'arrêté.*

« ... B. — Épreuve d'admission

**Épreuve de mise en situation professionnelle.**

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ; coefficient 2.

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné du lycée professionnel.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées par le candidat pendant les quatre heures de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

L'entretien avec le jury permet également d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. »

#### 3.2 Déroulement de l'épreuve

L'épreuve d'une durée de 6 h comprend 3 parties :

- **Travaux pratiques** : 4 h sur un plateau technique (salon de coiffure pédagogique)
- **Préparation de l'exposé** : 1 h en salle de classe
- **Partie orale** : exposé 30 minutes puis entretien 30 minutes, en salle de classe.

Au cours de cette épreuve à caractère pédagogique, il est demandé au candidat de proposer une séquence d'enseignement. Celle-ci prend appui sur les investigations conduites et les analyses menées au cours de la réalisation pratique effectuée.

Pour conduire les investigations, le candidat réalise une (des) technique(s) professionnelle(s) sur une tête implantée, qui lui est fournie, au regard d'une thématique et de compétence(s) imposée(s) par le sujet.

---

Avant le début de l'épreuve, le candidat prend rapidement connaissance de son environnement de travail (salon de coiffure pédagogique).

Dès le début d'épreuve, le candidat dispose du sujet et d'un document joint précisant la liste des matériels et des produits mis à sa disposition ainsi que du (des) référentiel(s) nécessaire(s) à la réalisation du sujet.

Le candidat doit se limiter à utiliser le matériel dont il s'est muni, correspondant à la liste qui lui a été adressée (jointe à la note au candidat), et à ce qui est mis à sa disposition (équipements, matériels et produits) le jour de l'épreuve, dans la salle de techniques professionnelles.

Le candidat conduit des investigations s'appuyant sur des techniques professionnelles en lien avec le sujet proposé.

Lors de cette première partie de l'épreuve (4h), le candidat est observé par un jury durant la réalisation des travaux pratiques pendant une durée définie, précisée en début d'épreuve (1h30 pour la session 2021). Le travail pratique du candidat est évalué par le jury uniquement sur ce temps d'observation.

Le candidat conduit des investigations, réalise des manipulations et les analyse. Cette partie de l'épreuve doit être consacrée à la réalisation d'expérimentations, d'essais, de comparaisons, de tests, mettant en œuvre des techniques professionnelles nécessaires à la construction de la séquence pédagogique demandée au candidat.

Au cours de ces investigations, le candidat est amené à faire varier au moins un paramètre portant sur des techniques, et/ou l'utilisation de matériels, et/ou l'utilisation de produits et à analyser les résultats obtenus.

Pendant le temps d'observation, il est vérifié la maîtrise des savoir-faire du candidat.

### Sujets de la session 2021 :

#### □ Jour 1

- Thématique : « Effets de couleur partiels par éclaircissement »
- Compétence à développer : C1.3.2.2 Réaliser un effet de couleur
- Niveau de formation concerné : 2<sup>ème</sup> année CAP Métiers de la coiffure

#### □ Jour 2

- Thématique : « La coupe homme : les dégradés »
- Compétence à développer : C 1.3.1.2 Réaliser une coupe homme
- Niveau de formation concerné : 2<sup>ème</sup> année CAP Métiers de la coiffure

#### □ Jour 3

- Thématique : « Un même type d'enrouleur pour une mise en forme durable »
- Compétence à développer : C 1.3.3.2 Réaliser une mise en forme durable pour enroulage, en méthode indirecte
- Niveau de formation concerné : 1<sup>ère</sup> année CAP Métiers de la coiffure

---

### 3.3 Observations

#### □ 1<sup>ère</sup> Partie : TP

##### Le jury a apprécié :

- la mise en œuvre effective d'une démarche d'investigations par le candidat adaptée à la situation pédagogique proposée par le sujet ;
- la diversité des investigations réalisées adaptées à la thématique du sujet ;
- le respect des consignes données dans la note aux candidats (exhaustivité des matériels nécessaires) ;
- le respect des règles d'ergonomie (hauteur adaptée de la tête implantée, ...), d'économie, d'hygiène et de sécurité, la prise en compte du développement durable ;
- une tenue et une présentation adaptées ;
- le travail dans une ambiance calme, une adaptation rapide aux lieux et une installation rationnelle.

##### Le jury a regretté :

- des réalisations pratiques se limitant à des démonstrations de techniques professionnelles sans démarche d'investigation ;
- la mise en œuvre de techniques professionnelles hors sujet ;
- un manque de maîtrise des savoir-faire professionnels notamment au niveau de la gestuelle, de la mise en œuvre des protocoles ;
- un manque d'organisation (organisation du poste de travail, gestion du temps, déplacements inutiles ...) ;
- un manque de progression logique dans les réalisations.

Conseil aux candidats : le jury recommande d'avoir une gestion rationnelle du temps sur le plateau technique.

#### □ 2<sup>ème</sup> partie : exposé

##### Le jury a apprécié :

- la présentation et l'exploitation argumentées des informations recueillies lors des investigations réalisées ;
- la pertinence de l'analyse des investigations menées et leur réinvestissement dans la séquence ;
- une proposition de séquence structurée et adaptée au niveau demandé dont les choix pédagogiques sont justifiés (contexte et situation professionnels réalistes, objectifs clairement formulés, place adaptée de la séquence dans le plan de formation-progression et sa justification) ;
- la présentation détachée des notes ;
- une communication adaptée à la fonction d'enseignant ;
- la maîtrise du vocabulaire professionnel et pédagogique ;
- l'utilisation judicieuse du tableau blanc, des différents supports préparés, pour expliciter certains points ;
- le respect du temps alloué à l'exposé.

---

Le jury a regretté :

- l'absence de structuration de l'exposé ;
- une exploitation insuffisante du référentiel ;
- le manque de prise en compte des acquis du CAP ;
- un manque d'articulation et de cohérence entre la séquence annoncée et les objectifs des séances ciblées ;
- un manque de lien entre les savoir-faire et les savoirs associés ;
- un manque de réalisme dans les propositions pédagogiques ;
- une longue présentation de généralités pédagogiques non réinvesties concrètement dans la séquence proposée ;
- une séquence pédagogique hors sujet ;
- une exploitation non pertinente des « annexes » choisies ;
- le manque de clarté dans la mise en activité des élèves ;
- le manque de pertinence de la (des) évaluation(s) proposée(s) ;
- la présentation du parcours du candidat (CV).

□ **3<sup>ème</sup> partie** : entretien

Le jury a apprécié :

- la qualité d'écoute et la réactivité du candidat ;
- la motivation, le dynamisme et la conviction du candidat ;
- l'aptitude à prendre du recul sur ses investigations et ses propositions pédagogiques ;
- les réponses aux questions posées par le jury, structurées et argumentées ;
- la connaissance du lycée professionnel ;
- la posture adaptée à l'exercice du futur métier d'enseignant.

Le jury a regretté :

- l'absence de justification des choix pédagogiques effectués par le candidat ;
- les réponses insuffisamment argumentées, des présentations stéréotypées avec un vocabulaire pédagogique non maîtrisé ;
- l'absence de réflexion pour prendre en compte la diversité des élèves ;
- une méconnaissance de l'objectif des PFMP et de leur durée ;
- une posture inadaptée à la fonction d'enseignant et/ou vis-à-vis du jury.

**A compter de la session 2022, les épreuves du CAPLP externe et du CAFEP-CAPLP de la section coiffure sont modifiées. Les nouvelles modalités d'organisation du concours ont été publiées au journal officiel du 29 janvier 2021.**

---

### 3.4 Conseils aux candidats

#### Avant l'épreuve :

- maîtriser l'ensemble des techniques professionnelles mobilisées dans les différents référentiels des métiers de la coiffure enseignés en lycée professionnel ;
- s'informer sur les modalités de fonctionnement d'un lycée professionnel et sur les fonctions des différents personnels qui y exercent ;
- prendre connaissance de l'arrêté du 01/07/2013 (J.O. du 18-07-2013) concernant le référentiel des compétences professionnelles du métier d'enseignant ;
- s'informer sur la diversité des conditions d'exercice de son futur métier ainsi que sur les valeurs de la République (notamment la charte de la laïcité) ;
- prendre connaissance des référentiels des diplômes du secteur de la coiffure et des ressources d'accompagnement pédagogiques (Eduscol...) ;
- maîtriser le vocabulaire technique, technologique, scientifique et pédagogique utilisé ;
- s'entraîner à concevoir une séquence de formation, à présenter un exposé dans le temps imparti et à justifier ses choix pédagogiques.

#### Pendant l'épreuve :

- s'approprier le sujet et l'analyser dans sa globalité avant la mise en place pour la réalisation pratique, de manière à se projeter sur l'ensemble de l'épreuve ;
- avoir une gestion réfléchie des 4h « Travaux pratiques » comportant les réalisations pratiques (investigations) et la préparation de la séquence de formation ;
- exploiter les investigations conduites lors des réalisations pratiques pour justifier les choix pédagogiques de la séquence, lors de l'exposé et de l'entretien ;
- mobiliser des notions de pédagogie ;
- faire preuve de qualité d'écoute et de communication.

Le jury rappelle que la maîtrise de la langue et de ses règles est attendue chez un futur enseignant. Le jury attend donc une expression écrite et orale irréprochable des candidats.

### 4 - Remerciements :

L'épreuve d'admission du CAPLP externe - CAFEP section coiffure s'est déroulée au lycée Léon Blum au Creusot.

Le directoire et les membres du jury remercient monsieur le Proviseur du lycée et son adjointe, monsieur le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques, monsieur le gestionnaire du lycée, les équipes d'accueil, de maintenance, de restauration pour l'accueil et les conditions matérielles qui nous ont été réservées.

Leur précieuse collaboration en amont et lors du déroulement du concours a permis d'accueillir les candidats dans les meilleures conditions pour composer.